

Conditions d'entrée en formation

Peut prétendre à l'entrée en formation, toute personne ayant passé avec succès les épreuves de sélection de mars 2008 et mars 2009 (report d'entrée dans ces deux cas) et mars 2010.

Tarifs pour la formation

Formation de 700 heures théoriques

15 000 euros bruts dont 349 euros pour la démarche qualité soit 14 651 euros nets

DC 1 - 3223, 22 euros

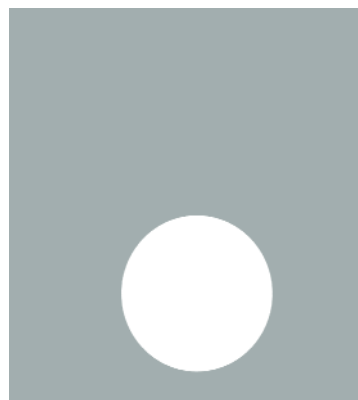
DC 2 - 4102, 28 euros

DC 3 - 3223, 22 euros

DC 4 - 4102, 28 euros

Au delà de l'inscription à deux domaines de compétences, les 349 euros pour la démarche qualité sont à rajouter à l'inscription et aux frais de formation

Réalisation et impression : service communication IRFFE-CREA



IRFFE

Formation continue

12 rue des Deux Ponts
80044 Amiens Cedex 1

Tel 03 22 66 33 73

Fax 03 22 66 33 64



RENTREE EN JUIN 2010

Formation au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'Intervention Sociale

Formation qualifiante niveau I Master 2, encadrée par l'Ecole des Hautes Etudes en santé Publique (EHESP)

cafdes

Institut Régional de Formation aux Fonctions Educatives

Le métier

Être directeur (selon le décret n°2007-221 du 9 février 2007, visant à la requalification des postes de « professionnels chargés de la direction d'un ou de plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux ») d'un établissement ou d'un service d'intervention sociale, c'est être en capacité de définir et de conduire le projet d'établissement, de mettre en œuvre le management et la gestion des ressources humaines, d'assurer la gestion économique, financière et logistique de l'établissement ou du service, de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques territoriales d'action sociale et médico-sociale.

Un diplôme de niveau I est requis, pour ce faire. Le CAFDES est le diplôme le plus à même d'attester des compétences nécessaires à ce métier. Formation qualifiante, de niveau I Master 2, elle donne lieu au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale.

La formation est encadrée par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP).

La formation

L'accès à la formation, les conditions de formation et l'obtention du CAFDES sont réglementés par :

le décret du 19 avril 2007
l'arrêté du 5 juin 2007
la circulaire DGAS/SD4A/2007/310
(Pour plus de détails, consulter notre site www.irffe.fr à la rubrique Formations Supérieures)

Formation par alternance sur 30 mois

700 heures de cours (pour les candidats non-dispensés ou non-allégés) et 175 ou 510 heures de formation pratique (allègement d'office à 175 heures pour les professionnels en poste de directeur ou en situation d'emploi dans le champ social et médico-social). Soit 18 à 19 semaines de regroupements de 5 jours à l'IRFFE répartis sur 24 mois, plus des temps plus ponctuels et individualisés sur les 6 mois restants.

La formation pratique sera située plus particulièrement sur les 24 premiers mois.

Les dispenses sont réglementées par les articles 6, 7 et 8 de l'arrêté du 05 juin 2007 (plus particulièrement CAFERUIS, DSTS, DEIS).

Les possibilités d'allègement sur la formation théorique seront étudiées au cas par cas par la direction de l'IRFFE et soumise pour accord à l'EHESP. Les allègements sur la formation pratique sont réglementés par l'article 6 de l'arrêté du 05 juin 2007.

Les formations post-VAE sont possibles (fournir les attestations d'obtention des Domaines de Compétences par VAE)

Contenu de la formation

DF 1 – Élaboration et conduite stratégique de projets d'établissement ou de service (154 h théoriques et 85 ou 240 heures pratiques selon allègement)

DF 2 – Management et gestion des ressources humaines (196 h théoriques)

DF 3 – Gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou service (154 h théoriques)

DF 4 – Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire (196 h théoriques et 90 ou 270 h pratiques selon allègement)

Diplôme

Seul diplôme du champ social et médico-social déjà soumis aux crédits universitaires européens, conformément au Processus de Bologne, ayant pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens. Les ECTS (European Credit Transfer System) sont issus de la réforme universitaire ayant donné lieu au système LMD (licence, master, doctorat qui deviennent les seuls diplômes universitaires).

TOTAL ECTS = 120

DC 1 – 39 ECTS. Trois contrôles continus et une épreuve organisée à l'EHESP (mémoire en fin de formation)

DC 2 – 27 ECTS. Deux contrôles continus et une épreuve organisée régionalement (étude de cas de management et gestion des ressources humaines)

DC 3 – 18 ECTS. Deux contrôles continus et une épreuve organisée régionalement (épreuve écrite en gestion économique et financière)

DC 4 – 36 ECTS. Quatre contrôles continus (dont une épreuve en anglais) et une épreuve organisée en centre de formation (note d'aide à la décision).